Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 10 mars 2026 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Benoit Labre concernant la marge avant du bâtiment principal et une galerie empiétant dans la marge avant pour la propriété située au 155, rue Principale Ouest.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur une marge avant de 4 mètres pour l'habitation unifamiliale isolé, alors que la marge avant est de 15 mètres dans la zone SAD-20.

QUE la présente demande de dérogation mineure est aussi à l'effet de permettre au demandeur une galerie située en cour avant, faisant saillie de 1,5 mètre, mais empiétant dans la marge avant de 12,5 mètres, alors qu'une galerie ne peut empiéter dans la marge avant.

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 26e jour du mois de février deux mille vingt-six.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général